Délibération du conseil municipal

DU **2 octobre 2008** n° **32** page 1/1

Rapporteur : **Madame Laurence RABUSSIER**

OBJET : **Approbation des comptes 2007 de la S.A.G.A. : Société anonyme pour la gestion et l'animation du parc de loisirs de Saint-Cyr**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L1524.5 du code général des collectivités territoriales, le délégué de la ville de CHATELLERAULT administrateur, au sein du conseil d'administration de la société anonyme pour la gestion et l'animation du parc de loisirs de Saint-Cyr, doit présenter le rapport d'activités en conseil municipal.

* * * * *

VU l'article L 1524.5 du code général des collectivités territoriales relatif à la participation des collectivités locales et de leurs représentants aux instances des sociétés d'économie mixte,

CONSIDERANT les pièces relatives aux comptes de la société anonyme pour gestion et l'animation du parc de loisirs de Saint-Cyr, pour l'année 2007,

Le conseil municipal, ayant délibéré prend acte du rapport d'activités de la société concernant le dernier exercice connu au 31 décembre 2007, dont une copie est jointe à la présente délibération.

UNANIMITE

CERTIFIE EXECUTOIRE
Par le maire de CHATELLERAULT
Transmis à la Sous Préfecture
Le n°
Publié en mairie
Le
La 1ère adjointe
Maryse LAVRARD